

Le Quotidien

édition Nationale d'Information

D'ORAN

614 tonnes de kif saisies en 10 ans Le Maroc « bombarde » l'Algérie

El-Houari Dilmi

Les chiffres donnent le tourment. Les quantités de résine de cannabis, saisies en Algérie, ont enregistré une hausse vertigineuse, durant les 10 dernières années, atteignant plus de 614 tonnes, durant la période, allant de 2003 à 2013, selon l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLDT). « Les quantités de résine de cannabis, saisies en Algérie, ont atteint 614 tonnes en 10 ans, passant de plus de 8 tonnes, en 2003 à plus de 211 tonnes, en 2013, soit une augmentation estimée à plus de 2.500% », a indiqué le directeur général par intérim de l'Office, Mohamed Benhalla, cité par l'APS.

Ce dernier a relevé que les chiffres démontrent une « hausse exponentielle des quantités de résine de cannabis saisies, provenant du Maroc ». Selon le rapport de l'Office des Nations unies pour la drogue et le crime (ONUDDC), pour l'année 2014, la superficie consacrée à la culture de cannabis au Maroc est estimée à 57.000 ha, contre 10.000 ha, en

Afghanistan. Ces chiffres viennent conforter le rapport élaboré par l'Observatoire européen de toxicomanie et de drogue, publié, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la drogue et le trafic illicite, le 26 juin 2014. Selon ce rapport, le Maroc, avec 10% de son PIB provenant de la production et l'exportation de résine de cannabis, a maintenu sa place, en tant que principal pays exportateur de résine de cannabis (hachich) vers les pays européens. « En Algérie, les quantités de résine de cannabis, saisies en 2004, ont dépassé 12 tonnes. Depuis 2008, ces quantités sont devenues, de plus en plus, importantes avec plus de 38 tonnes saisies, et en 2012 elles ont dépassé 157 tonnes », a souligné M. Benhalla. Les saisies « démontrent que d'importantes quantités de drogue sont déversées en Algérie, qui reste un pays de transit et fait l'objet d'un 'drug bombing' (bombardement de drogue) du Maroc », a-t-il précisé.

Selon ce responsable, les quantités saisies en Algérie « ont augmenté de 20 fois, depuis 2003, mais elles ne

représentent que le 1/3 des quantités que font transiter les trafiquants vers d'autres pays ». Il a affirmé que l'Algérie « n'a jamais cessé de soulever le problème de la résine de cannabis sur la scène internationale, notamment auprès de l'ONUDDC, exprimant son inquiétude pour la santé des Algériens et l'évolution de la criminalité ». « La résine de cannabis, qui est la drogue la plus consommée en Afrique, représente un danger réel pour les pays de ce continent dont l'Algérie », a-t-il averti, mettant en avant « les moyens humains, matériels et financiers mobilisés par l'Algérie, dans le cadre de la politique de lutte contre ce fléau ». « Cela pèse, énormément, sur le budget de l'Etat », a-t-il, toutefois, relevé. Il a ajouté que toutes les quantités de drogue saisies sont détruites, conformément « au décret exécutif n°07-230 du 30 juillet, fixant les modalités de prise en charge des plantes et substances saisies ou confisquées », dans le cadre à la loi, sur la prévention et la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes.